

Concours

Artistes

blü

un nom, un style.



Fais nous voir tes talents!

Colore un dessin qui te sera remis en magasin. Mets-y surtout ta touche personnelle! Les gagnants seront sélectionnés par un jury. L'originalité, le style et l'agencement des couleurs sont les seuls critères retenus.

- 1^{er} prix: carte-cadeau Blü de 750.00\$
- 2^{ème} prix: carte-cadeau Blü de 500.00\$
- 3^{ème} prix: carte-cadeau Blü de 250.00\$

10 cartes-cadeaux Blü de 100.00\$ seront également tirées au hasard parmi tous les dessins reçus.

Les prix sont échangeables contre des produits Blü dans l'une de nos boutiques. Le gagnant du premier prix verra son oeuvre exposé dans nos boutiques.

Aucun achat requis, une image à colorier par client.
Le concours se termine le 30 septembre 2007 à 17h00 et les gagnants seront connus le 10 octobre 2007.
Les règlements du concours sont disponibles pour consultation en boutique ou sur www.blubyblu.com.
Concours autorisé par la Régie des alcools, des courses et des jeux.
Dans ce texte, le masculin est utilisé pour des fins de commodité seulement.

blü

Un nom, un style, one name, one style

www.blubyblu.com

RÈGLEMENT DU CONCOURS « ARTISTES BLÜ »

1. Le concours « **Artistes BLÜ** » est ouvert du 17 août 2007 au 30 septembre 2007 à 17H00.,
2. Le but du concours « **Artistes BLÜ** » est de faire participer notre jeune clientèle à un concours pour faire valoir leur créativité en dessin.
3. Une image à compléter sera remis à chaque client. Aucun achat requis. Une image par client par jour. Le client pourra choisir parmi trois images différentes à compléter.
4. Chaque image comporte au verso un endroit où doit être indiqué le prénom, le nom , l'adresse complète, l'âge et le numéro de téléphone de l'artiste. Ces informations seront utilisées aux seules fins du concours et ne seront pas transmises à qui que ce soit, Les images reçues ne seront pas retournées aux participants et seront détruites après l'attribution des prix à l'expiration du délai prescrit pour leur conservation énoncé aux Règles sur les concours publicitaires (R.R.Q. c. L-6).
5. Seules les images comportant tous les renseignements au verso de celle-ci (soient ceux mentionnés au paragraphe précédent) seront considérées pour l'attribution d'un prix.
6. Les prix suivant seront attribués:
 - 1er prix : un certificat-cadeaux BLÜ d'un montant de 750.00 \$ échangeable contre des produits BLÜ dans l'une de nos boutiques. Le grand gagnant verra aussi son oeuvre exposée « format poster » dans nos boutiques .Cette affiche lui sera remise après la période d'exposition.

- 2ième prix : un certificat-cadeaux BLÜ d'un montant de 500.00 \$ échangeable contre des produits BLÜ dans l'une de nos boutiques.
 - 3ième prix : un certificat-cadeaux BLÜ d'un montant de 250.00 \$ échangeable contre des produits BLÜ dans l'une de nos boutiques.
 - De plus, 10 certificats-cadeaux d'une valeur de 100.00 \$ chacun seront tirés au hasard parmi tous les dessins reçus(Les gagnants des trois premiers prix ne sont pas éligibles). Ces certificats-cadeaux sont échangeables contre des produits BLÜ dans l'une de nos boutiques.
7. Les certificats-cadeaux remis en prix sont ni échangeables ni monnayables en argent,
 8. Les certificats-cadeaux remis en prix sont valides pour une période de 24 mois à compter de la date d'activation en boutique,
 9. Les certificats-cadeaux remis en prix ne peuvent être remplacés si volés, perdus ou mutilés,
 10. Le gagnant du premier prix accepte que BLÜ utilise son oeuvre de façon commerciale (soit l'exposition en boutique ou sur le site internet de BLÜ), sans frais. Le gagnant du premier prix accepte également que BLÜ diffuse son prénom, son nom et son âge (sans mention d'adresse ou de date de naissance).

11. Les images complétées doivent être déposés et reçues en boutique au plus tard le 30 septembre 2007 à 17H00.
12. L'adresse des boutiques BLÜ participantes sont les suivantes:
 - Centre Rockland, 2305 Chemin Rockland, unité 2691, Montréal (Qué.) H3P 3E9;
 - Carrefour Laval, 3003 boulevard Le Carrefour, unité R-36, Laval (Qué.) H7T 1C7;
 - Quartier DIX/30, 9335 rue Leduc, suite 5, unité L7F , Brossard (Qué.), J4Y 0A5;
 - Place Laurier, 2700, boulevard Laurier, unité 0192, Ste-Foy (Qué.) G1V 4J9;
 - Promenades Saint-Bruno, 1, boulevard des Promenades, St-Bruno de Montarville, (Québec) J3V 5J5, local H010, à compter de son ouverture prévue le 1^{er} septembre 2007.
13. Les gagnants des 3 premiers prix seront choisis par un jury de trois personnes, les seuls critères de sélection seront l'originalité, le style et l'agencement des couleurs et/ou matériaux utilisés.
14. La désignation de tous les gagnants se fera au siège social de BLÜ situé au 5524, rue Saint-Patrick, suite 210, Montréal, (Qué.) H4E 1A8, le 10 octobre 2007 à 14H00 et tous les gagnants seront dans les plus brefs délais avisés par téléphone et par lettre enregistrée. De plus , le nom de tous les gagnants, sans mention d'adresse, sera publié sur le site internet de BLÜ, sous l'onglet : gagnant concours «Artistes BLÜ » au www.blubyblu.com.
15. Les prix doivent être réclamés par les gagnants , en personne, au siège social de BLÜ situé au 5524, rue Saint-Patrick, suite 210, Montréal (Qué.) H4E 1A8 au plus tard le 31 octobre 2007 à 14H00 , passé ce délai , le prix sera annulé, sans aucun recours pour le gagnant.

16. Toutes les personnes reliées à BLÜ (employés de l'entreprise, de 3461491 Canada Inc, de 4298390 Canada Inc, des boutiques, les members de leur famille, les membres du jury ou les personnes avec qui elles sont domiciliés, ne peuvent participer à ce concours,
17. Un différent quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différent quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
18. Le parent ou tuteur légal du gagnant d'âge mineur du premier prix doit signer une formule d'utilisation de l'oeuvre à des fins commerciales, sans frais, et pour la diffusion du prénom, nom et âge de l'enfant, auteur de l'oeuvre.(sans mention de l'adresse ou de la date de naissance). La remise du premier prix est conditionnelle à la signature de la formule d'autorisation.Le refus de signer ladite formule annule l'octroi du premier prix à l'enfant choisi. Dans cette éventualité, le gagnant du deuxième prix sera proclamé grand gagnant et le gagnant du troisième prix sera le gagnant du deuxième prix et le jury choisira parmi toutes les affiches reçues un autre gagnant du troisième prix.Dans ce cas les gagnants des dix(10) prix de participation peuvent être considérés par le jury.
19. Toute personne qui participe à ce concours en accepte les conditions et les règlements.
20. Le texte de ce règlement est disponible pour consultation aux boutiques BLÜ participantes et sur le site internet de BLÜ : www.blubyblu.com
21. Dans ce texte , le masculin est utilisé à une fin de commodité seulement et comprend le féminin et vice versa.
